

Bulletin d'adhésion 2024 - 2025

Nom : Prénom :

Date de naissance : / /

Catégorie, statut (institut, PE, certifié-e, AED, AESH, agrégé-e, COP, AS, Infirmier-e, ATEE, CPE, ADJAENES, etc.)	Fonction exacte

Adresse personnelle	Adresse professionnelle
.....
Tél..... Mél.....	Réadhésion <input type="checkbox"/> Nouvelle adhésion <input type="checkbox"/> Cotisation : €

2/3 des cotisations syndicales sont déductibles du montant de vos impôts * (si vous êtes imposable), ou vous seront reversés en crédit d'impôts (si vous n'êtes pas imposable).

** Si vous déclarez vos impôts en frais réels, le pourcentage de déduction est inférieur.*

Première année dans l'éducation nationale : Cotisation de 50 € à l'année

Salaire net mensuel en euros	Cotisation annuelle	Cotisation déduite	Salaire net mensuel en euros	Cotisation annuelle	Cotisation déduite	Salaire net mensuel en euros	Cotisation annuelle	Cotisation déduite
- de 600	6	2	+ de 1600	135	45	+ de 2500	315	105
+ de 600	15	5	+ de 1700	153	51	+ de 2600	340	114
+ de 750	27	9	+ de 1800	174	58	+ de 2700	364	122
+ de 900	45	15	+ de 1900	192	64	+ de 2800	390	130
+ de 1000	54	18	+ de 2000	210	70	+ de 2900	416	139
+ de 1100	64	22	+ de 2100	230	77	+ de 3000	443	148
+ de 1200	75	25	+ de 2200	251	84	+ de 3100	472	158
+ de 1300	88,5	30	+ de 2300	272	91	+ de 3200	500	167
+ de 1400	102	34	+ de 2400	293	98	+ de 3300	530	177
+ de 1500	117	39						

Versement fractionnable

Vous pouvez payer de manière fractionnée en établissant, dès l'adhésion, jusqu'à 5 chèques datés qui seront encaissés dans le courant du mois que vous indiquerez dans le tableau ci-dessous :

	Mois de dépôt	Montant
Chèque n° 1		
Chèque n° 2		
Chèque n° 3		
Chèque n° 4		
Chèque n° 5		

Possibilité de fractionner en 12 fois par virement bancaire via <https://mon.sudeducation.org/>

En me syndiquant à SUD Education Champagne-Ardenne, j'accepte les statuts et le règlement intérieur du syndicat.

J'autorise SUD Éducation Champagne-Ardenne à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitement informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant à SUD Éducation Champagne Ardenne.

Le Signature

À renvoyer à :

**Sud Éducation Champagne Ardenne
15 Boulevard de la Paix 51100 Reims
champagne-ardenne@sudeducation.org**

Les frais de Sud Éducation (local, courrier, téléphone, presse, déplacements, organisation des stages, défense juridique des collègues ...) sont exclusivement réglés par les cotisations de ses adhérent-es. Adhérer c'est permettre à notre syndicat, notre fédération et à notre union Solidaires de fonctionner et donc de faire entendre sa voix.